

**EMETTEUR :**  
COMMANDANT DANIEL JOUANADE  
RAPPORTEUR DE COMMISSION

**DESTINATAIRES :**  
MEMBRES DU C.E.  
MEMBRES DU C.A.  
MEMBRES DE LA COMMISSION  
FEDERALE DES A.S.P.  
DELEGUES DEPARTEMENTAUX  
DES A.S.P.

## **COMPTE RENDU DE REUNION DELEGUES DEPARTEMENTAUX ANCIENS SAPEURS-POMPIERS 07/04/2016**

### **I. OUVERTURE DE LA REUNION**

Après un mot de bienvenue pour les représentants des 83 départements présents, une minute de silence a été observée à la mémoire des Anciens disparus et en particulier de René BRU, ancien délégué régional de Midi Pyrénées, membre de la commission des anciens à sa création.

Un hommage particulier a été également rendu à André RICHARD qui a assuré le rôle de rapporteur de commission pendant 9 ans et qui a cessé ses fonctions en fin d'année 2015.

### **II. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été présenté par Daniel JOUANADE :

1. Accueil des participants
2. Présentation de la commission en début de mandature
3. Rappel sur le fonctionnement du réseau
4. Communication du président délégué sur les divers dossiers concernant les Anciens
5. Article 15 : évolution de la situation dans certains départements
6. Information sur l'avenir et le financement de la PFR
7. Tenue et insigne des A.S.P.
8. Le magazine « A.S.P. Mag »
9. Présentation de la commission « prévention et éducation des citoyens face aux risques ».
10. Information sur les réserves citoyennes, les équipes de soutien et/ou d'entraide.
11. Information sur la journée des Anciens au congrès national 2016 à Tours
12. Intervention du colonel Yves DANIEL, vice-président de l'O.D.P.
13. Intervention du colonel Éric FAURE, président de la F.N.S.P.F.
14. Questions diverses.

### III. PRESENTATION DE LA COMMISSION EN DEBUT DE MANDATURE

Le rapporteur présente à l'assemblée les membres de la commission en début de mandature. Les nouveaux membres sont :

Jean Pierre MOUSSARD pour la région Rhône-Alpes en remplacement d'André RICHARD ;

Daniel JOUANADE pour la région Auvergne en remplacement de Roger SAINT GENEST.

Le nouveau rapporteur de la commission est Daniel JOUANADE ;

### IV. RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Le rapporteur, Daniel JOUANADE (Auvergne) rappelle les composantes du réseau associatif :

- Amicales
- Unions départementales
- Unions régionales
- Fédération nationale avec ses 268 493 adhérents dont 49 140 Anciens
- Œuvre des pupilles, orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France
- Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France

Le rôle des différents échelons de cette pyramide associative est expliqué avec tous les avantages liés à l'adhésion.

La place des Anciens dans ces structures a également été évoquée à travers la charte.

### V. MAISON DES SAPEURS-POMPIERS

Le président délégué donne la parole à Gérard JULOU (conseiller technique) qui présente les travaux réalisés dans la maison des Sapeurs-Pompiers.

Les travaux de l'immeuble sont terminés (coût des travaux supplémentaires pour la fédération ≈ 250 000 €, 75% du montant total).

L'estimation du bâtiment avant les travaux était d'environ 10 M€ (achat par Daniel ORY très critiqué en 2000 ≈ 5 M€), après les travaux, la valeur serait de l'ordre de 12M€.

Ce projet de chantier entamé en 2008, s'est achevé le 30 mars après deux ans de travaux.

### VI. COMMUNICATION DU PRESIDENT DELEGUE SUR LES DIVERS DOSSIERS CONCERNANT LES A.S.P.

Le président délégué, Daniel BASSET (Bourgogne Franche-Comté), donne ensuite de nombreuses informations sur divers dossiers d'ordre général ou concernant plus particulièrement les Anciens :

- Rappel des résultats des élections au congrès national d'Agen :
  - Réélection du président Éric FAURE
  - Renouvellement de la moitié des conseils d'administration de la F.N.S.P.F. et de l'O.D.P.
  - Désignation d'Yves DANIEL en qualité de 1<sup>er</sup> vice-président de l'O.D.P. en remplacement de Bernard FRANOZ.
- Présentation rapide du nouveau logiciel de gestion des adhérents, « Pégase » et du nouveau site internet « sapeurs-pompiers de France ».
- Annonces concernant le congrès national 2017 : il se tiendra à Ajaccio probablement du 11 au 14 octobre 2017.

- Manifestation dans la Drôme suite au projet de fermeture de 19 centres et la suppression de 18 postes de SPP et PATS : rassemblement d'environ 1200 S.P. venus de 40 départements le 13 février ; manifestation très digne ; le délégué des anciens de la Drôme, présent dans la salle indique que actuellement la situation est gelée. Il précise également qu'aucune fermeture de centres ne pourra se faire sans l'accord des sapeurs-pompiers eux-mêmes. La promotion pour Pâques du D.D.S.I.S. 26 au grade de chevalier de la Légion d'Honneur peut surprendre dans ce contexte.
  - Facturation des interventions des sapeurs-pompiers dans le Calvados : remise en cause de la gratuité des secours et mise en danger des populations avec la facturation à compter du 1<sup>er</sup> avril de certains types d'interventions dites non urgentes des sapeurs-pompiers. Il ne s'agit pas seulement, comme la loi le permet depuis 20 ans et comme le font de nombreux S.D.I.S., de faire payer aux usagers des interventions de confort ou des prestations à caractère privé, susceptibles d'être assurées par des entreprises (destructions de nids de guêpes, remises en service d'ascenseurs...), pour les responsabiliser et éviter une sollicitation inadaptée des services publics de secours ; un pas supplémentaire est franchi avec, pour la première fois, le choix de monnayer les missions d'assistance aux personnes en danger, telles que le relevage de personnes à domicile ou en état d'ébriété.
  - Avis favorable de la C.N.I.S. pour la nomination d'un officier volontaire au grade identique à celui du D.D.A. au sein de l'équipe de direction.
  - Opération « gestes qui sauvent », lancée par les Sapeurs-Pompiers de Paris suite aux attentats, réussie : 75 000 personnes formées dont beaucoup de femmes (75% formées par les Sapeurs-Pompiers de France)
  - En réponse à l'appel à candidature lancé par le premier ministre le 17 février dernier, la F.N.S.P.F., la Croix-Rouge française et la Protection Civile, acteurs majeurs des premiers secours, ont décidé de déposer un dossier de candidature commun « Grande Cause Nationale 2016 ».
- Ce label grande cause nationale permet de porter à la connaissance du grand public un sujet d'intérêt général et de le sensibiliser aux moyens d'agir dans un sens favorable avec des comportements adaptés : « *les gestes qui sauvent* ».

## VII. LOI DU 20 JUILLET 2011 - ARTICLE 15

Un point d'étape est fait concernant l'alignement de l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélité. Une discussion, animée par le rapporteur et Jean Pierre MOUSSARD (Rhône-Alpes) s'instaure avec la salle. Divers retour d'expérience sont cités ; l'exemple du département de l'Ain, celui du département du Gard où, contrairement aux rumeurs, l'alignement sera bien effectif ainsi que dans l'Orne avec un étalement sur 8 ans, dans l'Eure-et-Loir.

## VIII. AVENIR ET FINANCEMENT DE LA P.F.R.

- La version « P.F.R. 2 » devrait simplifier un certain nombre de points de « P.F.R. 1 » ; pour ce qui concerne l'ancienneté (notamment les années d'activité effectuées de 60 à 65 ans), toutes les années devraient être prises en compte ; un décret devra le notifier.
- La fin du système par capitalisation entraîne la fin de la capitalisation des cotisations obligatoires
- Le nouveau pacte de la « P.F.R. 2 » a été signé par le Président de l'A.P.F.R. qui communiquera en 2 temps : sur le pacte et le moment venu sur le nouveau régime.
- Le maintien des acquis actuels avec la « P.F.R.1 » sera préservé.
- Le financement sera assuré par les S.D.I.S. en liaison avec un organisme de gestion créé pour la « P.F.R. 2 » :

- 2016 : solde du montant dû des cotisations de la P.F.R. 1
- 2017 : financement plus faible : rente des A.S.P. partis dans l'année 2016 et allocation de fidélité des A.S.P. percevant la P.F.R.
- Augmentation progressive du financement tous ans selon le nombre d'A.S.P. percevant la P.F.R.
- Une certaine injustice concernant la réversion de la P.F.R. en cas de décès, a été soulevée en comparant les situations suivantes :
  - S'il s'agit d'un Ancien qui a cessé son activité définitivement à 55 ans, qui a fait le choix de la réversion, sa veuve bénéficie d'une réversion de 50% du montant de la P.F.R. ;
  - S'il s'agit d'un sapeur-pompier volontaire encore en activité après l'âge de 55 ans, en cas de décès, sa veuve n'a droit à rien.

## IX. INSIGNE ET TENUE DES A.S.P.

### Insigne :

L'insigne des Anciens a été homologué par la D.G.S.C.G.C. et il doit se porter agrafé du côté droit, ce qui permet de conserver l'insigne de poitrine (« pucelle ») de son ancien corps d'appartenance. Un protocole de remise de cet insigne va être mis en place.

### Blouson :

Une maquette du blouson a été présentée par Michel TUFFERY (Sud-Méditerranée) :

- Veste Soft Shell de type identique au modèle prévu pour les S.D.I.S. ;
- Bande rouge avec mention « Sapeur-Pompier » ;
- Velcro pour galon
- Insigne brodé côté gauche « sur cœur » ; l'insigne étant homologué, ce sera ce modèle officiel qui sera brodé
- Prix : 50,00 € à l'unité ou 45,00 € pour une commande de 15 exemplaires minimum.

Une enquête nationale va être lancée afin d'avoir une évaluation du nombre de blousons à prévoir pour le lancement du produit par la boutique officielle des sapeurs-pompiers de France. Selon le nombre, le prix peut peut-être encore évoluer à la baisse.

## X. MAGAZINE A.S.P. MAG

Un point a été fait sur le magazine des Anciens par Jacques DUPRE (Ile-de-France). Force est de constater qu'il serait souhaitable dans un souci de rentabilité que le nombre d'abonnements soit en augmentation et non à la baisse comme cela s'est produit (-280).

Un appel à la rédaction d'articles a été relancé.

## XI. COMMISSION PREVENTION ET EDUCATION DES CITOYENS FACE AUX RISQUES

Gérard JULOU présente la nouvelle commission « Prévention et éducation des citoyens face aux risques » au sein de laquelle il représente des Anciens Sapeurs-Pompiers en qualité de conseiller technique.

Une réunion des représentants régionaux et départementaux a eu lieu le 25 mars ; la commission fédérale proprement dite sera composée d'un représentant par Union Régionale et de conseillers techniques. Il est fortement souhaité que les A.S.P. s'impliquent sur le terrain et c'est pourquoi il a été demandé que les Anciens soient représentés dans cette nouvelle commission.

Les thèmes abordés concernent les risques domestiques qui occasionnent environ 20 000 décès par an, les incendies étant responsables de 800 décès chaque année, le plus souvent la nuit. L'information du grand public devra inclure entre autres, des gestes d'initiation contre l'incendie. L'importance des détecteurs de fumées a été soulignée.

## **XII. RESERVES CITOYENNES, EQUIPES DE SOUTIEN ET/OU D'ENTRAIDE**

Jean BOQUILLON (GIRACAL) et Alain YGNACE (Centre) expliquent ce que sont les réserves citoyennes, les équipes de soutien et/ou d'entraide.

- Réserves citoyennes : elles interviennent pour assurer des missions d'aide lorsque le retour à la normale est effectif et que les équipes de secours sont parties ; par exemple, lors d'inondations, elles peuvent être engagées pour des missions de nettoyage lorsque les actions de secours et de pompage sont terminées et après le départ des sapeurs-pompiers.
- Equipes de soutien : ce sont des missions de soutien vis-à-vis des S.D.I.S. ou du réseau associatif : convoyage de véhicules, logistique lors d'interventions longues, implication dans la préparation d'évènements importants (sports, congrès, etc...)
- Equipes d'entraide : ce type d'équipes a vocation à apporter une aide plus personnalisée envers les sapeurs-pompiers ou les P.A.T.S.

Seize départements ont mis en place, ou sont en train de le faire, ce type d'équipes.

## **XIII. JOURNEE DES ANCIENS AU CONGRES NATIONAL « TOURS 2016 »**

La journée des Anciens lors du congrès de Tours a été présentée par Christian BUREAU du comité d'Indre-et-Loire :

- Carrefour des anciens de 9h00 à 11h30
- 11h30 départ pour le château de Chenonceau :
  - Repas au château
  - Visite du château
  - Visite des jardins
  - Visite d'une cave à Vouvray, et dégustations de produits du terroir avec vin de Touraine.
  - Retour entre 18 et 19h00

Le prix de cette journée est fixé à 69,00 €.

Un nombre important de participants a trouvé ce prix trop élevé, car cela représente quasiment 20% d'augmentation par rapport aux années précédentes.

Le présentateur de la journée a indiqué que le programme proposé par une agence de voyage, était un programme de haute qualité et que cela avait forcément un coût et que cette activité ne devait pas être déficitaire.

## **XIV. INTERVENTION DU COLONEL YVES DANIEL, 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT DE L'O.D.P.**

Le Colonel Yves DANIEL, premier vice-président de l'ODP, accompagné de membres du comité exécutif et du personnel, a rappelé les prestations décidées par le Conseil d'Administration :

- Prise en charge des enfants de Sapeur-Pompier décédé en service commandé ou hors service commandé ;
- Prise en charge des enfants de Sapeur-Pompier dont le conjoint est décédé ;
- Prise en charge des enfants d'un retraité jeune décédé ;

- Dans le cadre d'un dossier SOL EN FA, une prise en charge partielle de l'aménagement soit de l'habitation ou de véhicule pour une personne à mobilité réduite (SP ou ASP) peut être possible.

Il donne ensuite quelques informations :

- Finances de l'ODP saines grâce aux dons, assurance-vie, etc...
- Le 9/06/16 seront fêtés les 90 ans de l'œuvre.
- L'opération Ballons ne sera pas reconduite en 2016.

4 départements remettent un chèque à l'ODP : la Lozère, la Loire, la Corrèze et l'Eure.

## **XV. INTERVENTION DU COLONEL ÉRIC FAURE, PRESIDENT DE LA F.N.S.P.F.**

L'emploi du temps du Colonel Éric FAURE ne lui ayant pas permis de participer à la réunion plénière, il est arrivé au moment du repas et a salué l'assistance à ce moment là

Tout en rappelant l'importance à ses yeux de la force que représentent les A.S.P., il a balayé rapidement l'actualité fédérale et est revenu sur certains points abordés lors de la réunion, notamment, la P.F.R.

Il donne rendez-vous au carrefour lors du congrès national à Tours.

## **XVI. QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation de « POMPY » :

Peluche aux couleurs des sapeurs-pompiers pour reconforter les enfants pris en charge lors d'un sinistre ou accident. Pour 1 peluche achetée par un particulier, 1 peluche sera attribuée aux sapeurs-pompiers du département.

Le prix indicatif est 7,00 € l'unité pour un carton de 80.

- Cartes fédérales

Certaines personnes se plaignent des délais de livraison des cartes fédérales : il est rappelé que les cotisations doivent être payées avant le 30 juin ; par ailleurs, un peu d'indulgence est demandé pour la première année de mise en route du nouveau logiciel « Pégase »

Le Rapporteur de la Commission Fédérale

Daniel JOUANADE